CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

avis 62.642/4
du 8 janvier 2018

sur

un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant la partie réglementaire du Livre I[er] du Code de l'environnement afin de désigner les ministres chargés de la détermination du contenu minimal des rapports sur les incidences environnementales dans le cadre de l'élaboration des schémas communaux de développement commercial'

‡LW-AJBSJDICE-GCGECXV‡

Le 11 décembre 2017, le Conseil d'État, section de législation, a été invité par le Vice-Président et Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation de la Région wallonne à communiquer un avis, dans un délai de trente jours, sur un projet d'arrêté 'modifiant la partie réglementaire du Livre I^{er} du Code de l'environnement afin de désigner les ministres chargés de la détermination du contenu minimal des rapports sur les incidences environnementales dans le cadre de l'élaboration des schémas communaux de développement commercial'.

Le projet a été examiné par la quatrième chambre le 8 janvier 2018. La chambre était composée de Jacques JAUMOTTE, président du Conseil d'État, Martine BAGUET et Bernard BLERO, conseillers d'État, et Anne-Catherine VAN GEERSDAELE, greffier.

Le rapport a été présenté par Benoît JADOT, premier auditeur chef de section.

L'avis, dont le texte suit, a été donné le 8 janvier 2018.

*

‡LW-AJBSJDICE-GCGECXV‡

COMPÉTENCE DE LA SECTION DE LÉGISLATION

Le projet d'arrêté a pour seul objet de déléguer à deux membres du Gouvernement agissant conjointement le pouvoir de déterminer le contenu minimal des rapports sur les incidences environnementales de schémas communaux de développement commercial.

Un arrêté de délégation de compétences est dépourvu du caractère réglementaire requis par l'article 3, § 1er, des lois coordonnées sur le Conseil d'État pour relever de la compétence d'avis de la section de législation.

En conséquence, la section de législation n'est pas compétente pour donner un avis sur le projet d'arrêté.

LE GREFFIER LE PRÉSIDENT

Anne-Catherine VAN GEERSDAELE Jacques JAUMOTTE

‡LW-AJBSJDICE-GCGECXV‡